



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 21 / 05 / 2026 à 11:55

Date de publication : samedi 28 mars 2026 à 08:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 28/03/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

FOOLEK F50

Siège social : 12 rue de la Levée 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE **Capital** : 1500 € **Objet social** : Restauration rapide sur place ou à emporter, vente de boissons exclusivement non alcoolisées
Président : Mme COSKUN Ysslaine demeurant 680 rue de Belleroye 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE élue pour une durée de Illimitée ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Dans ce cas, l'actionnaire qui souhaite céder ses actions doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception son projet à chacun des autres actionnaires en indiquant le nombre d'actions qu'il souhaite céder, le prix de cession et de l'identité du futur cessionnaire. Chaque actionnaire peut alors exercer un droit de préemption sur les actions dont la cession est envisagée. S'il souhaite exercer ce droit, il doit le notifier au président dans un délai d'un mois après avoir reçu la notification du projet de cession en indiquant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir. Si le nombre d'actions rachetées par les actionnaires dans le cadre de leur droit de préemption est inférieur au nombre d'actions offertes à la cession, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se prononce sur l'agrément du futur cessionnaire dans un délai d'un mois après notification de la demande d'agrément par le président. La décision est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de décision dans le délai susvisé, l'agrément est réputé acquis. En cas de refus, la société dispose d'un délai d'un mois pour racheter les actions du cédant au même prix de cession convenu avec le tiers non agréé, ou pour les faire racheter par des tiers **Durée** : 99 ans à compter de

son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/d5d96cbe-00da-4a8e-b8f7-6880e855cb49-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex